
Lettre du citoyen Trembly, remettent ses lettres de prêtrise et abdiquant son état de prêtre et curé de Thel (Rhône), lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Trembly, remettent ses lettres de prêtrise et abdiquant son état de prêtre et curé de Thel (Rhône), lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 468-469;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38736_t1_0468_0000_27;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Lettre du ministre de l'intérieur, relative à l'Administration des subsistances et approvisionnements de Paris.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

Les membres du comité de correspondance de la commune de Saint-Paul-du-Var, annoncent qu'après le décret qui porte que les habitants de la commune et du district de Saint-Paul-du-Var ont bien mérité de la patrie, en s'armant pour chasser de la République les esclaves des rois, il n'est rien qu'ils ne fassent. Ils ajoutent que la Société a adopté un enfant naturel, auquel elle a donné le nom de Liberté.

Mention honorable, insertion au *Bulletin* (2).

Suit la lettre des membres du comité de correspondance de la commune de Saint-Paul-du-Var (3).

Saint-Paul-du-Var, le 11 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Après le décret qui porte que les habitants de la ville et du district de Saint-Paul-du-Var ont bien mérité de la patrie, en s'armant pour chasser du territoire de la République les esclaves des rois, il n'est rien qu'ils ne fassent; chaque jour amené de nouvelles vertus dans ce district. Cinq communes, au nombre desquelles était celle de Saint-Paul-du-Var, viennent de se lever en masse pour reparer la grande route d'Italie, accélérer par ce moyen la prise de l'infâme Toulon en facilitant le transport de l'artillerie et des subsistances.

« La Société populaire de cette commune, à son retour du travail, a ajouté à cet acte de patriotisme en adoptant un enfant naturel de la patrie, auquel elle a donné le nom de *Liberté*; elle s'est chargée de son éducation physique et morale et de lui transmettre le récit de ce qui s'est passé le jour de son baptême civique. Nous désirerions que tous les Français fussent animés des mêmes sentiments que nous pour le service de la patrie.

« *Les membres du comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Paul-du-Var.*

« MOUGINS, président; FUZIÈRES; RÖTTAU.

Adresse de la Société populaire de Fontainebleau, relative au décret du 8 juin dernier, concernant l'établissement d'une maison de secours destinée à recevoir, dans chaque département, les pauvres des deux sexes, perclus de leurs membres.

Renvoyée au comité des secours (4).

La Société populaire des Amis de l'égalité de la section de la Réunion offre 50 tentes toutes

montées et en état de servir; elle demande qu'on lui indique l'endroit où elle peut les déposer.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et renvoi au ministre de la guerre (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire des Amis de l'Égalité de la section de la Réunion, de Paris, fait don à la patrie de 50 tentes toutes montées et en état de servir sur-le-champ, et applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable.

La Société populaire des républicains sans-culottes de la commune de Verdun-sur-le-Doubs, département de Saône-et-Loire, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de l'heureuse révolution opérée par la Montagne.

Elle fait offre à la patrie d'un cavalier bien monté, armé de toutes pièces et équipé complètement.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et renvoi au ministre de la guerre (3).

Le citoyen Tremblay (Trembly), ci-devant prêtre et curé de Dhel (Thel), district de Villefranche, abdique son état, dans lequel il entra trop jeune pour en connaître le dangereux ascendant : il remet ses lettres de prêtrise.

La Convention en ordonne l'insertion au *Bulletin* (4).

Suit la lettre du citoyen Trembly (5).

Je soussigné, ci-devant prêtre et curé de Thel, district de Villefranche, département du Rhône, déclare formellement et expressément que j'abdique l'état de prêtre, où je m'étais engagé dans un âge où l'inexpérience m'en cachait les dangereux ascendants. Je promets parole de républicain de n'en faire plus aucune fonction ni secrète, ni publique.

Je n'offrirai d'autre culte qu'à la raison universelle, à la douce égalité. Défenseur de la liberté, je ne m'appliquerai plus qu'à lui créer des partisans, convaincu que le vrai bonheur de l'homme ne peut se trouver que dans la soumission aux lois, l'accomplissement des devoirs civils, l'union et un secours mutuels entre tous les enfants de notre digne mère la République française : j'en prescrirai les préceptes par mes exemples.

Pour garant de ces sentiments depuis longtemps gravés dans mon cœur, je prie le citoyen Reverchon de déposer sur le bureau de la Convention mes lettres cléricales et de prêtrise.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(2) *Bulletin de la Convention*, du 5^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 15 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.

(5) *Archives nationales*, carton F¹⁷, n^o 892, dossier Tremblay.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

Thel, quartidi de la 1^{re} décade de frimaire, au II de la République française, une et indivisible.

TREMBLY, citoyen.

Lettre de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, relative à des souliers déjà rebutés, et reproduits de nouveau par les citoyens Ledet et Abatut, cordonniers.

Renvoyée à la Commission des marchés (1).

Les administrateurs du département du Gers applaudissent à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne; ils demandent à la Convention qu'elle traduise devant des tribunaux révolutionnaires, et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit l'adresse des administrateurs du département du Gers (3).

Adresse du département du Gers, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

Ils sont enfin tombés sous le fer des lois, ces hommes d'Etat qui ne firent preuve que de leur audace et de l'immoralité la plus atroce.

Les vrais amis, les amis éclairés de l'indépendance applaudirent le 31 mai à l'orgie de la sentinelle avancée au souverain; ils applaudissent aujourd'hui, avec la République une et indivisible, à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne.

Mais, citoyens représentants, les chefs d'un complot qui menaça, avec notre liberté, celle de l'Europe entière, ces chefs auront-ils été seuls comptables et du sang que nous versâmes et des trésors qu'ils nous forcèrent de prodiguer? Aucun des Montagnards n'a pu le croire. Vous mîtes la Terreur à l'ordre du jour. Portez le décret salutaire de sa puissance, en traduisant devant les tribunaux révolutionnaires et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.

Nos vœux, citoyens représentants, sont ceux des sans-culottes du département dont l'administration nous est confiée; leurs membres se composent de presque la totalité des citoyens que vos commissaires, parmi nous, encouragent aux vertus d'un brûlant civisme; quand ces commissaires reviendront siéger dans la Convention nationale, nous avons l'assurance qu'ils n'oublieront pas de vous dire que nous connaissons les devoirs qui sont les nôtres. Ces devoirs

n'auront jamais rien qui nous coûte, ils n'auront jamais rien qui nous effraye.

(Suitent 17 signatures.)

Les commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n° 1, annoncent qu'ils remettent aujourd'hui, au comité de l'examen des comptes, leurs rapports sur ceux de l'exercice de 1790, des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections.

Renvoyés à la Commission de l'examen des comptes (1).

Suit la lettre des commissaires nationaux du bureau de comptabilité (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

Citoyen Président,

Nous te prions de vouloir bien informer la Convention nationale que nous remettons aujourd'hui à son comité de l'examen des comptes, nos rapports sur ceux de l'exercice 1790 des recettes particulières des finances des ci-devant élections de Valence, Paris, Montélimart, Niort, Châtellerault, Loudun, Grenoble, Toul, Lunéville, et sur celui de la recette particulière des fouages du ci-devant évêché de Reims.

Les commissaires nationaux du bureau de la comptabilité, section n° 1.

COLLIAT; LE DUC; JOINVILLE.

La Société populaire de Rozoy, dans une adresse qu'elle envoie à la Convention, s'exprime ainsi :

Représentants, nous avons appris la chute des têtes coupables, et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée! Périssent à jamais la mémoire de cette Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes! Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, ce Python de la Révolution, ce d'Orléans, dont la vie est l'encyclopédie de tous les crimes, son nom, l'horreur de tous les Français et l'opprobre de tous les partis.

Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à toi, Montagne sainte, vrai Sinai, c'est à ton mâle courage que la liberté doit sa vengeance.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Rozoy (4).

La Société populaire de Rozoy, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

Représentants,

Nous avons appris la chute des têtes coupables et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.

(2) Archives nationales, carton AFR 21^b, plaquette 169, pièce 16.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 196.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 841.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.